

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

TO INTERESTED PERSONS HAVING THE RIGHT TO SIGN AN APPLICATION FOR APPROVAL BY REFERENDUM

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° P.2098-LAS-186

SECOND DRAFT BY-LAW NO. P.2098-LAS-186

1. OBJET DU PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

1. PURPOSE OF THE DRAFT AND APPROVAL BY REFERENDUM

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1^{er} novembre 2016 sur le premier projet de règlement P.2098-LAS-186, le conseil a adopté à sa séance du 7 novembre 2016 le second projet P.2098-LAS-186 intitulé « Second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à permettre l'installation et l'exploitation de boîtes de dons caritatifs dans les zones commerciales et industrielles, de préciser les classes d'usages pour lesquelles elles sont autorisées, de fixer des normes d'implantation et d'établir des normes relatives à la conception de celles-ci ».

Following the public consultation meeting held on November 1st, 2016 on first draft by-law P.2098 LAS 186, Council adopted at its meeting of November 7, 2016 second draft by-law P.2098-LAS-186 entitled «Second draft by-law amending Zoning by-law number 2098 to permit the installation and the operation of charitable donation boxes in commercial and industrial zones, to specify the authorized classes of use, to establish the siting standards and to establish the authorized design specifications.»

Ce second projet de règlement vise à encadrer l'installation de boîtes de dons caritatifs sur les terrains privés par des organismes à but non-lucratif. Ces boîtes de dons caritatifs seront autorisées à certaines conditions à l'intérieur des zones commerciales et industrielles.

This second draft by-law is to provide the requisite framework for the installation of charitable donation boxes on private property by non-profit organizations. Charitable donation boxes will be authorized under certain conditions in commercial and industrial zones.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

This second draft by-law contains provisions that could be the object of an application by interested persons in the zones concerned and contiguous zones such that a by-law that contains them be submitted for approval in conformity with the *Act Respecting Elections and Referendums in Municipalities*.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet les normes d'implantation des boîtes de dons caritatifs peut provenir des personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës.

An application relative to the provisions pertaining to the siting standards for charitable donation boxes may originate from concerned zones and contiguous zones.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone concernée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

These provisions are deemed to constitute a separate provision applying separately to each zone named. The purpose of an application is to submit the by-law containing this provision to the approval of those persons qualified to vote in the zone to which it applies and the contiguous zones from which a valid application is submitted with regards to the provision.

2. CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE

2. CONDITIONS FOR A VALID APPLICATION

Pour être valide, une demande doit :

To be valid, an application must:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 2 décembre 2016 à 12 h ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

- state clearly the provision to which it refers and the zone from which it originates;
- be received at the office of the Secretary of the Borough no later than December 2, 2016 at 12:00 p.m.;
- be signed by at least 12 interested persons in a zone in which there are more than 21 interested persons, or, in other cases, by a majority of the interested persons.

3. PERSONNES INTÉRESSÉES

3. INTERESTED PERSONS

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la secrétaire d'arrondissement, 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Information required to determine who are the interested persons having the right to sign an application and the manner in which a legal person may exercise the right to sign an application may be obtained at the office of the Secretary of the Borough, 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

4. ABSENCE DE DEMANDES

4. ABSENCE OF APPLICATIONS

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

All provisions of the second draft by-law that are not subject to any valid application can be included in a by-law that will not require approval by eligible voters.

5. DESCRIPTION DES ZONES ET CONSULTATION DU PROJET

5. DESCRIPTION OF THE ZONES AND CONSULTATION OF THE DRAFT

Le second projet de règlement ainsi que les plans de zonage peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau. Le présent avis est également disponible sur le site Internet de la ville de Montréal dont l'adresse est : ville.montreal.qc.ca, en cliquant sur « Avis publics ».

The second draft by-law and zoning plans can be viewed at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours. The present notice is also available on the website of the Ville de Montréal at the following address: ville.montreal.qc.ca, by clicking on «Public Notices».

DONNÉ À LASALLE, ce 24 novembre 2016.

GIVEN AT LASALLE, this 24th day of November 2016.

Nathalie Hadida
 Secrétaire d'arrondissement

Nathalie Hadida
 Secretary of the Borough